

Rencontre entre madame la Ministre Lalieux et le Belgian Disability Forum asbl (BDF), 27/05/2021

Introduction

Madame la ministre

Je vous remercie de nous recevoir. Nous allons essayer de tirer le meilleur profit du temps dont nous disposons.

Le Belgian Disability Forum asbl (BDF) a été créé en 2001 pour assurer le suivi des politiques européennes et supranationales ayant un impact sur la vie des personnes handicapées.

Il a pris la forme d'une asbl pour répondre aux attentes de l'European Disability Forum (EDF) qui souhaitait avoir, dans chaque Etat membre, un interlocuteur disposant d'une autonomie formelle. Aux yeux de l'EDF, ce n'était pas le cas du Conseil Supérieur National des Personnes handicapées, car ses membres sont nommés par le Roi...

Au-delà du formalisme de cette demande, il s'est avéré finalement que cela correspond bien à la réalité du fédéralisme belge où les différentes entités disposent de leurs compétences propres : dans certaines circonstances, par exemple quand il s'agit de transposer une directive européenne, le BDF dispose d'une légitimité suffisante pour s'adresser aux différents niveaux de pouvoir sans que cela entraine des discussions relatives aux compétences... En toutes circonstances, le BDF joue la carte de la coordination, jamais celle de l'autorité.

Le BDF souhaitait vous rencontrer pour faire le point sur les principaux dossiers dont une petite liste vous a été proposée.

1) La stratégie européenne du handicap 2021-2030

En début de cette année, le Commission européenne a publié sa stratégie handicap pour la période 2021-2030. L'important pour le BDF est actuellement que la stratégie puisse être mise en œuvre, dans l'ensemble de ses axes.

Vous étiez en copie du courrier que le BDF a adressé à Madame la Ministre des affaires étrangères, le 10 mai dernier, dans le cadre des négociations en cours au niveau du Conseil des Ministres européens. Le BDF se réjouit du positionnement de la Belgique pour une vie décente et pour le développement d'aménagements raisonnables sur les lieux de



http://bdf.belgium.be



travail. Il espère que des progrès substantiels seront réalisés en la matière prochainement.

L'un des aspects important de la Stratégie est qu'elle prévoit des échéances claire pour toute une série d'action. Le BDF souhaite que la Belgique soutienne la Commission dans le respect de ces échéances et, donc, qu'elle ne tardera pas à mettre en place les mesures nécessaires pour remplir ses obligations.

C'est particulièrement vrai pour la Carte européenne du handicap (EDC). Nous en parlerons spécifiquement ci-après.

La Stratégie aurait peut-être pu être plus ambitieuse. Cependant, une stratégie vaut surtout par la manière dont elle est appliquée. A cet égard, nous espérons que la Belgique aura la possibilité de jouer un rôle positif et progressiste au cours des 10 années concernées.

2) Le développement de l'European Disability Card (EDC) au niveau européen

Comme vous le savez, le BDF est à l'origine du projet d'European Disability Card (EDC). Grâce à l'action de la Commissaire Thyssen, l'EDC a vu le jour sur base d'une approche pragmatique.

Le BDF est satisfait de voir que la Commission a intégré dans sa stratégie son l'élargissement de l'EDC à l'ensemble des Etats membres. Cela constitue une étape essentielle à ses yeux : si l'EDC reste limitée aux 8 Etats membres actuels, qui plus non limitrophes, elle est morte.

Le jour où elle sera en fonction dans l'ensemble des Etats membres, elle sera un outil de mobilité pour les personnes en situation de handicap sur tout le territoire de l'Union. Mais, pour y parvenir, il faut maintenir l'approche de départ et ne pas vouloir trop charger la barque.

Concrètement, l'EDC doit rester un outil permettant aux personnes en situation de handicap de se faire reconnaître lorsqu'elles se déplacent dans d'autres Etats membres. Cette reconnaissance doit se faire sur base mutuelle et leur donner accès à des services spécifiques, comme pour les « nationaux » : assistance, réductions, etc.

La gamme de services en question doit être définie par chaque Etat membre. Pour sa part, la Belgique a choisi de cibler les axes « sport, loisir et tourisme ».

Avant de penser à élargir cette liste, comme le BDF le souhaite à terme, il est important de passer par l'approfondissement. En effet, le nombre de partenaires de ces trois secteurs qui reconnaissent et acceptent la carte n'est pas encore suffisant pour que l'on puisse considérer que la « masse



http://bdf.belgium.be



critique » a été atteinte. Le BDF vous invite à défendre une telle approche pragmatique, pour les institutions fédérales.

Clairement, certains, dans le mouvement européen des personnes en situation de handicap veulent en faire de l'EDC une carte donnant accès à toute une série de droits sociaux.

Le BDF considère que s'engager dans cette voie serait contre-productif et reviendrait à enterrer l'EDC dans un processus de négociation insoluble : certains Etats membres feront tout pour bloquer les négociations, à l'instar de ce qui se passe avec le projet de directive « égalité des chances ». C'est un risque que le BDF ne veut pas courir.

3) La réunion du Conseil EPSCO de juin prochain

Emploi, politique sociale, santé et consommateurs constituent autant d'axes essentiels aux yeux du BDF.

Malheureusement, l'ordre du jour de la réunion qui se tiendra les 14 et 15 juin prochain à Luxembourg ne sera officialisé qu'une semaine avant l'événement.

C'est donc une thématique sur laquelle nous ne vous embêterons pas beaucoup aujourd'hui. Nous vous ferons confiance... Pour autant, nous ne manquerons pas de vous interpeler durant la semaine précédente.

4) Le socle européen des droits sociaux

Le socle européen des droits sociaux est, en quelque sorte, la politique sociale européenne.

Non contraignante, elle n'a pas la capacité de s'imposer. Le BDF souhaite pourtant qu'elle progresse et, notamment, que la Belgique fasse les efforts nécessaires pour atteindre les objectifs défini par ce socle.

Le socle européen est articulé autour de 20 axes dont le 17ème concerne l'inclusion des personnes handicapées. C'est dans ce cadre que la Stratégie européenne des personnes handicapées 2021-2030 a été définie.

Pour autant, l'ensemble des 19 autres axes sont très importants pour les personnes handicapées. Au niveau opérationnel, ils sont repris dans le plan d'action sur le socle européen des droits sociaux

Le Sommet de Porto qui vient d'avoir lieu avait l'ambition de redynamiser ce plan en ciblant trois grands objectifs à atteindre d'ici 2030 :

 78% de la population âgée de 20 à 64 ans à l'emploi d'ici 2030.
L'objectif est ambitieux et nécessaire. Pour rappel, la Belgique est un des Etats membres où le taux d'emploi des personnes en





situation de handicap est le plus bas. Les personnes en situation de handicap ont des capacités professionnelles, mais beaucoup ne parviennent pas à obtenir un contrat de travail. Depuis 40 ans, les subsides des Fonds sociaux européens sont utilisés pour augmenter ce taux, sans succès. N'est-il pas temps de penser à changer d'approche ?

- 60% des adultes devraient participer à des activités de formation, chaque année. Alors que le Green Deal fait la part belle au numérique, on constate qu'en Belgique un nombre croissant de personnes ne possèdent pas les capacités numériques nécessaires pour participer pleinement à la vie de la société. Avant même de disposer des capacités utiles, il faut aussi être en possession des outils... ou que la société s'organise de manière à ce qu'ils ne soient pas absolument nécessaires.
- A ce niveau, il est très important que le Certificat européen Covid en préparation tienne compte de cette nécessité. Ce certificat ne peut pas être limité à sa version électronique qui rendrait les informations qu'il contient inaccessibles pour de nombreux citoyens, parmi lesquels des personnes en situation de handicap.
- Réduire de 15 millions, au moins, le nombre de personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale. Pour la Belgique, une mesure clé permettrait de faire un grand pas dans ce sens : amener le niveau de l'allocation de remplacement de revenu au-dessus du seuil de pauvreté. Le BDF vous encourage à agir en ce sens sans tarder.

5) La mise en œuvre de l'European Accessibility Act (EAA)

L'European Accessibility Act est une directive qui était fort attendue par l'ensemble du secteur des personnes handicapées. Il est clair que le champ d'application du texte final est fort restreint par rapport aux attentes.

Pour autant, rien dans le texte de la directive n'empêche la Belgique d'aller plus loin que le contenu strict de la directive, dans la mesure de ce qui est réalisable.

- Exemple 1 : rendre obligatoire que les automates de ventes commandés à partir de 2021 soient conformes au prescrit de la directive
- Exemple 2 : intégrer dans la mise en œuvre l'obligation de rendre accessible l'environnement d'un appareil accessible
- Exemple 3: les microentreprises...





Au niveau de la méthode se pose un gros problème, pour le BDF. La Directive EAA prévoit que la transposition se fera en concertation avec les organisations représentatives des personnes handicapées.

En 2020, le BDF a multiplié les interpellations pour que la responsabilité de la coordination de ce travail soit identifiée (le « lead »). Finalement, début 2021, une coordination bicéphale a été mise en place. Elle repose sur le SPF sécurité sociale et sur le SPF affaires économiques.

Après plusieurs demandes, le BDF et le CSNPH ont été invité à la seconde réunion plénière consacrée à cette mise en œuvre. L'invitation nous a été communiquée 48 heures avant la tenue de la réunion... Nous avons été écoutés, poliment. La troisième réunion plénière devait avoir lieu en mai. Nous n'avons pas connaissance de la date, malgré notre rappel du 18/05/2021...

Nous avons demandé à pouvoir suivre les travaux des 6 groupes de travail, car, c'est là que se discuteront les choses de manière concrète. Nous ne savons rien de leurs planning de travail... Malgré nos demandes répétées, nous n'avons reçu les coordonnées que d'un seul coordinateur de ces groupes de travail, celui du « GT mobilité ».

A notre demande de participer aux réunions de ce GT, il nous a répondu que la participation de représentant du BDF et du CSNPH a été discutée en GT. Pour eux, leur GT a une portée technique et ne dispose d'aucune marge de négociation.

En termes de hiérarchie des normes européenne, une directive laisse les Etats membres libres de déterminer les modalités de mise en œuvre au niveau national.

Dans ce cas, la réponse du coordinateur laisse entendre qu'il y a eu une décision politique réduisant à zéro toute marge de manœuvre. Qu'en estil ?

Si tel est le cas, le BDF déplore cet état de fait qui rend impossible toute participation des structures représentatives au processus de décision sur une directive qui concerne au premier chef les personnes en situation de handicap. Ceci contrevient tout à fait au prescrit de la Convention ONU sur les droits des personnes handicapées.

Malheureusement, tout cela nous donne une impression de consultation « pro forma », de manière à pouvoir dire au Comité des droits des personnes handicapée : « les personnes handicapées ont été impliquées ». Le cas échéant, le BDF se verra obligé d'expliquer la réalité des faits au Comité.



http://bdf.belgium.be



6) La préparation du « Dialogue constructif » entre la Belgique et le Comité des droits des personnes handicapées dans le cadre de l'UNCRPD

La convention ONU sur les droits des personnes handicapées est fondamentales pour le BDF. Il a structuré son mode de fonctionnement autour de ses différents articles et de son mécanisme de suivi.

En avril 2020, la Belgique a transmis au Comité des droits des personnes handicapées son rapport 2-3 expliquant ce qu'elle a réalisé concrètement pour la mise en œuvre de l'UNCRPD en Belgique.

Depuis, le BDF mène un travail de fond pour pouvoir informer de manière complète le Comité sur les réalités de vie concrète des personnes handicapées en Belgique.

Ce travail implique la participation des 18 organisations membres du BDF et les fonctions consultatives.

Certains, perçoivent ce travail comme une critique négative. Ce n'est pas le cas. Faire le point de la situation et fournir des éléments de réflexion est un élément essentiel du dialogue : les personnes en situation de handicap sont certainement les plus compétentes pour parler de leurs besoins.

La crise COVID-19 est passée par là et le dialogue constructif entre le Comité et la Belgique initialement prévu pour septembre-octobre 2020 a été reporté à 2021, désormais, il est clair qu'il aura lieu, au mieux en 2022. Cela oblige le BDF à un travail de mise à jour progressif de ses constatations pour rester en phase avec l'évolution de la situation.

Au niveau de l'UNCRPD s'est également posé un problème, en 2020, au niveau de la participation du BDF et du CSNPH au sein de la délégation belge. Depuis 10 ans, les deux organisations siégeaient dans la délégation de la Belgique. Ce faisant, elles apportaient leur caution au contenu des déclarations de la Belgique.

En 2020, le BDF a été convié à la réunion préalable organisée aux Affaires étrangères pour recueillir les avis de la société civile. Le BDF a fourni une note détaillée à ce propos. Par contre, il n'a reçu le texte que la veille de la COSP (Conférence des Etats Parties à la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées), sans aucune possibilité de pouvoir proposer le moindre amendement. Etant donné que le contenu de ce texte était particulièrement faible, le BDF et le CSNPH ont décidé de ne pas siéger dans la délégation belge.

Le BDF ne conteste pas le fait que la composition des textes des déclarations de la Belgique soit du ressort exclusif de son gouvernement. Par contre, s'il le fait sans réelle concertation avec les organisations





représentatives du handicap, il est normal que celles-ci puissent décider de ne pas le soutenir.

Enfin, jusqu'à présent, il n'existe pas de traduction « officielle » en néerlandais des *General Comments* du Comité des droits des personnes handicapées. Ces *commentaires généraux* sont l'interprétation pratique du texte de l'UNCRPD. Il est important que leur traduction soit disponible, dans les 3 langues nationales.

7) La place et le rôle des personnes en situation de handicap dans les efforts à déployer pour rencontrer les objectifs de développement durable

Les objectifs du développement durable doivent devenir la clé de l'avenir de notre société. Le BDF en a fait l'un de ses principaux axes action depuis cinq ans, déjà.

Il est très important que le développement durable soit enfin perçu dans l'ensemble de ses aspects, et notamment, que leur importance pour les personnes en situation de handicap soit clairement mis en évidence. Les ODD doivent être l'affaire de tous.

En 2019, l'EDF avait développé une vidéo de sensibilisation. Malheureusement, elle n'existait qu'en anglais et ne pouvait donc pas être utilisée au niveau belge...

Le BDF a donc demandé et obtenu le droit de l'adapter dans les trois langues nationales, en langues des signes et en audiodescription. L'outil est finalisé. Le tout sera, maintenant de trouver les créneaux de diffusion efficaces et la bonne période.

8) La concertation entre les niveaux de pouvoir constitutifs de la Belgique fédérale

Pour le BDF, la Belgique n'est peut-être pas aussi compliquée que le disent les média...

Le problème ne vient-il pas surtout d'un manque de dialogue, de compréhension, d'ouverture ?

A partir du moment où chaque entité développe son action en totale autonomie, le dialogue entre elles devrait être beaucoup plus facile. Sans rapport d'autorité, il devrait pouvoir se dérouler de manière franche et ouverte et donc gagner en efficacité.

Cela fait des années que le BDF demande que les différents niveaux de pouvoir renouent un réel dialogue au niveau d'une Conférence Interministérielle (CIM). Quand celle-ci sera-t-elle réactivée ?





Conclusion

A la lecture de votre déclaration de politique générale, il ressort que vous avez intégré de manière active les attentes du secteur des personnes en situation de handicap. Le BDF vous en félicite. Votre écoute attentive est importante.

Pour autant, cela ne se ressent pas encore assez au niveau opérationnel. La concertation y reste trop souvent perçue comme un danger et non comme un moteur.

Pour le BDF, le dialogue est la clé. Il passe par la mise en place de conseils consultatifs à chaque niveau de pouvoir. Le travail que vous effectuez avec le CSNPH devrait servir d'exemple en la matière. Reste à réactiver la Conférence Interministérielle.